

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n°DE\_2024\_12\_009

AGEDI Dépôt Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2024 055-200088961-20241217-DE_2024_12_009-DE

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 18 dont 3 suppléants

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 10 décembre 2024, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Madame Dominique AARNINK GEMINEL est désignée secrétaire de séance.

### **7.10 - Prolongation de la convention de coordination du réseau Promeneurs du Net**

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Dans le cadre d'un partenariat expérimental avec la Ligue de l'Enseignement de la Meuse, le PETR du Pays de Verdun propose depuis le 1er janvier 2024 une prestation de co-coordination du dispositif Promeneurs du Net. En cela, nous réalisons les missions suivantes :

- Coordination technique, animation et promotion du réseau de Promeneurs du Net de la Meuse (jeunesse et parentalité)
- Construction et administration d'outils partagés pour développer le dispositif,
- Harmonisation des supports d'interventions et de communication,
- Coordination et animation d'interventions à plusieurs Promeneurs du Net,
- Accompagnement des Promeneurs du Net dans leurs pratiques individuelles.

La mission est essentiellement assurée en interne par Jimmy JOLTOK, animateur numérique, qui a intégré le dispositif Promeneur Du Net lorsqu'il était conseiller numérique France Services. Il mène toujours en partie cette activité dans le cadre de sa fonction actuelle. L'agent assure une présence éducative sur Internet, réseaux sociaux principalement, à partir d'un profil labellisé Promeneur de Net lui permettant de maintenir le lien avec les jeunes qu'il accompagne.

L'expérimentation réalisée cette année s'est avérée positive et les partenaires souhaitent poursuivre leur engagement dans les mêmes conditions et en l'inscrivant dans la durée.

Pour poursuivre ce partenariat, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le principe d'un avenant de prorogation pour l'année 2025,
- proposer une tacite reconduction du partenariat pour les années à venir,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette prestation."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** le principe d'un avenant de prorogation pour l'année 2025,

**PROPOSE** la reconduction tacite du partenariat pour les années à venir,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET